

L'autoconsommation individuelle ou collective
Enerplan
Clermont-Ferrand 06 avril 2018

Enedis et l'autoconsommation



L'autoconsommation : une des solutions des pouvoirs publics pour opérer la transition énergétique



... correspondant à une tendance sociétale, consommer ce qui est produit en local...

Enedis s'est organisée pour accompagner l'autoconsommation



Autoconsommation individuelle

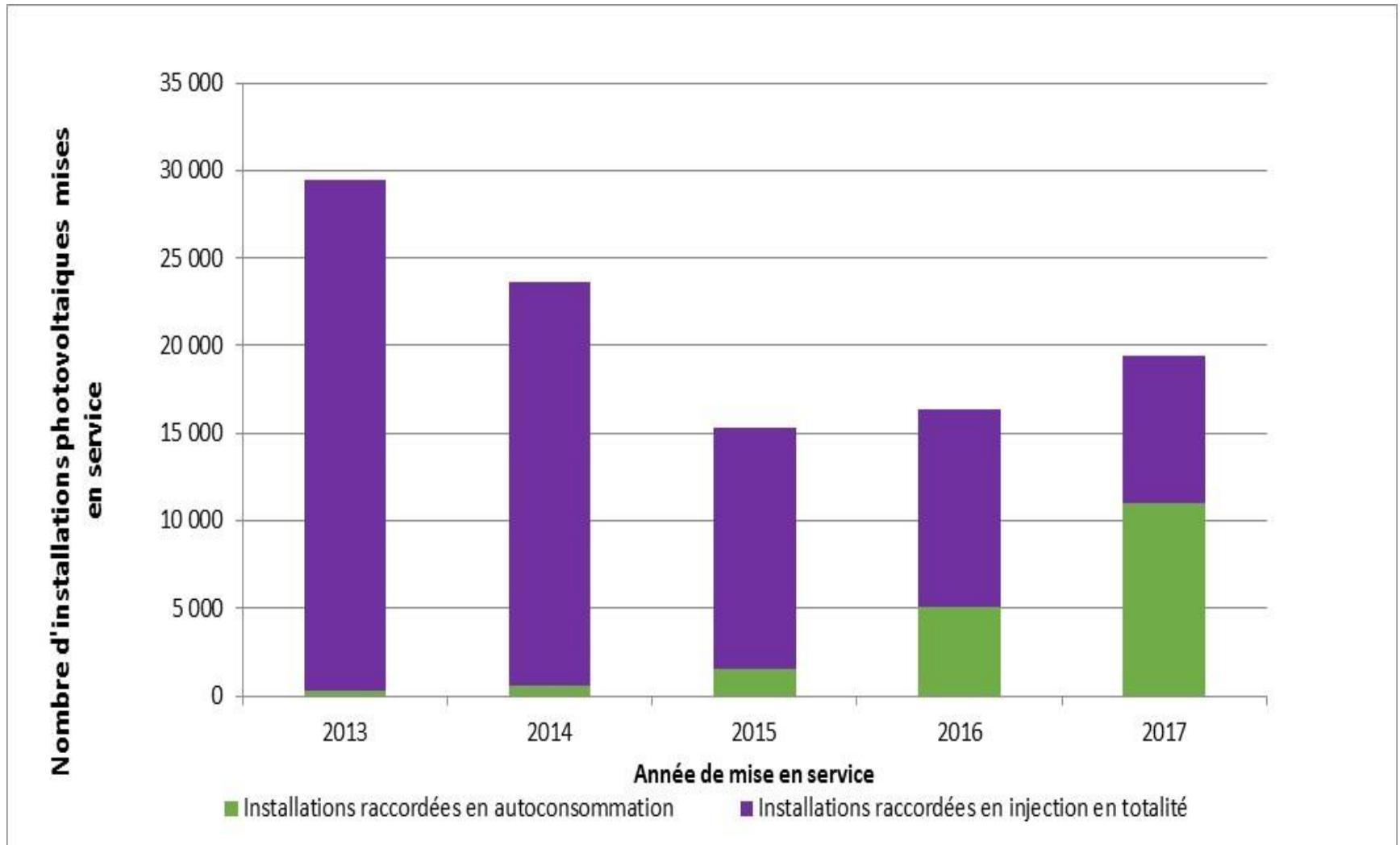
consommer pour soi-même et sur un même site l'énergie produite par son installation



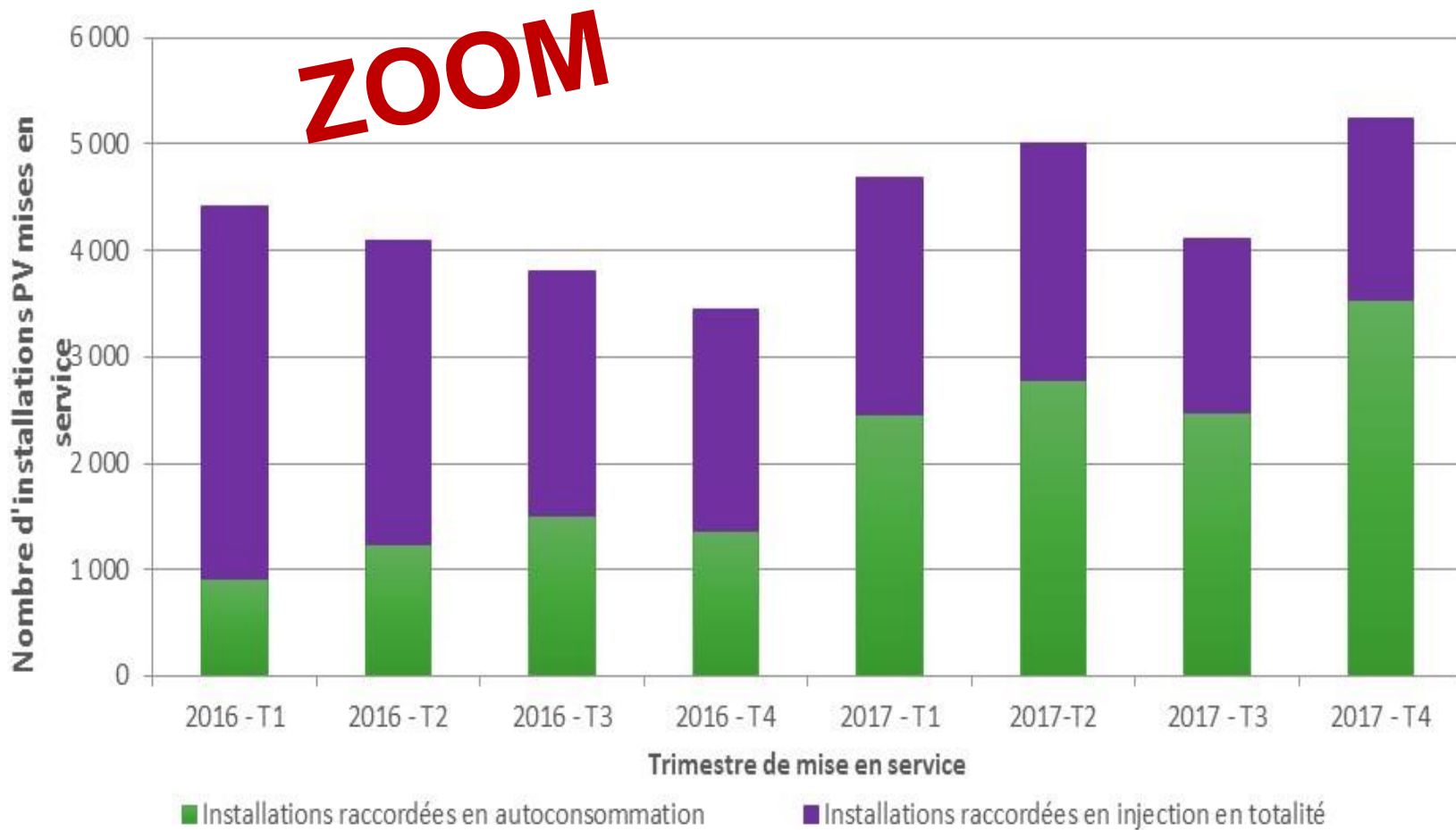
Autoconsommation collective

Fourniture d'électricité effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finals **liés entre eux au sein d'une personne morale** et dont les points de soutirage et d'injection sont situés **en aval d'un même poste de distribution d'électricité**

60% des raccordements en 2017 sont en autoconsommation individuelle



L'érosion du raccordement d'installations PV est compensé par l'autoconsommation depuis 2016



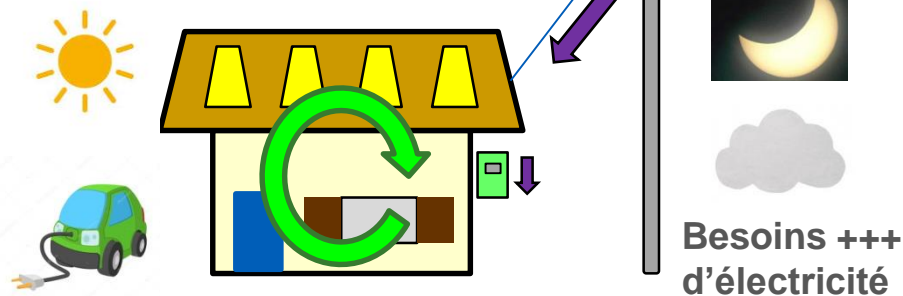
Plus de 3 500 installations raccordées en autoconsommation au dernier trimestre 2017

2 types d'opération d'autoconsommation individuelle

CONSUEL ! Autoconsommation individuelle sans injection



Signature d'une convention simplifiée d'autoconsommation sans injection

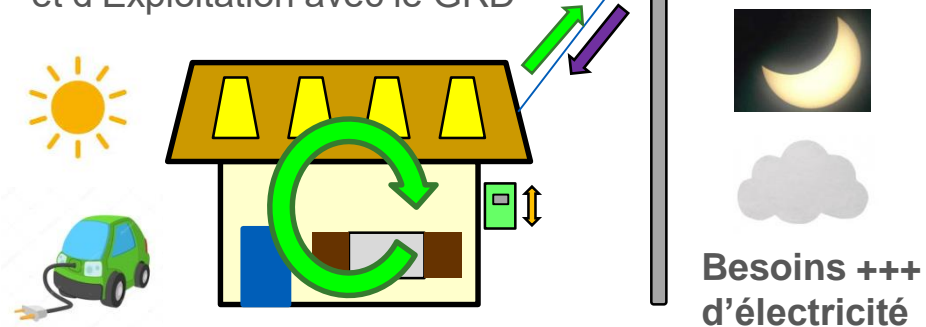


La demande se fait directement via le portail web enedis.fr et la mise en service se fait automatiquement sous 15 jours

CONSUEL ! Autoconsommation individuelle avec injection



Signature d'un Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation avec le GRD



Procédure en 5 étapes (www.enedis.fr) : demande de raccordement / proposition de raccordement / signature du contrat / travaux / mise en service

En résumé

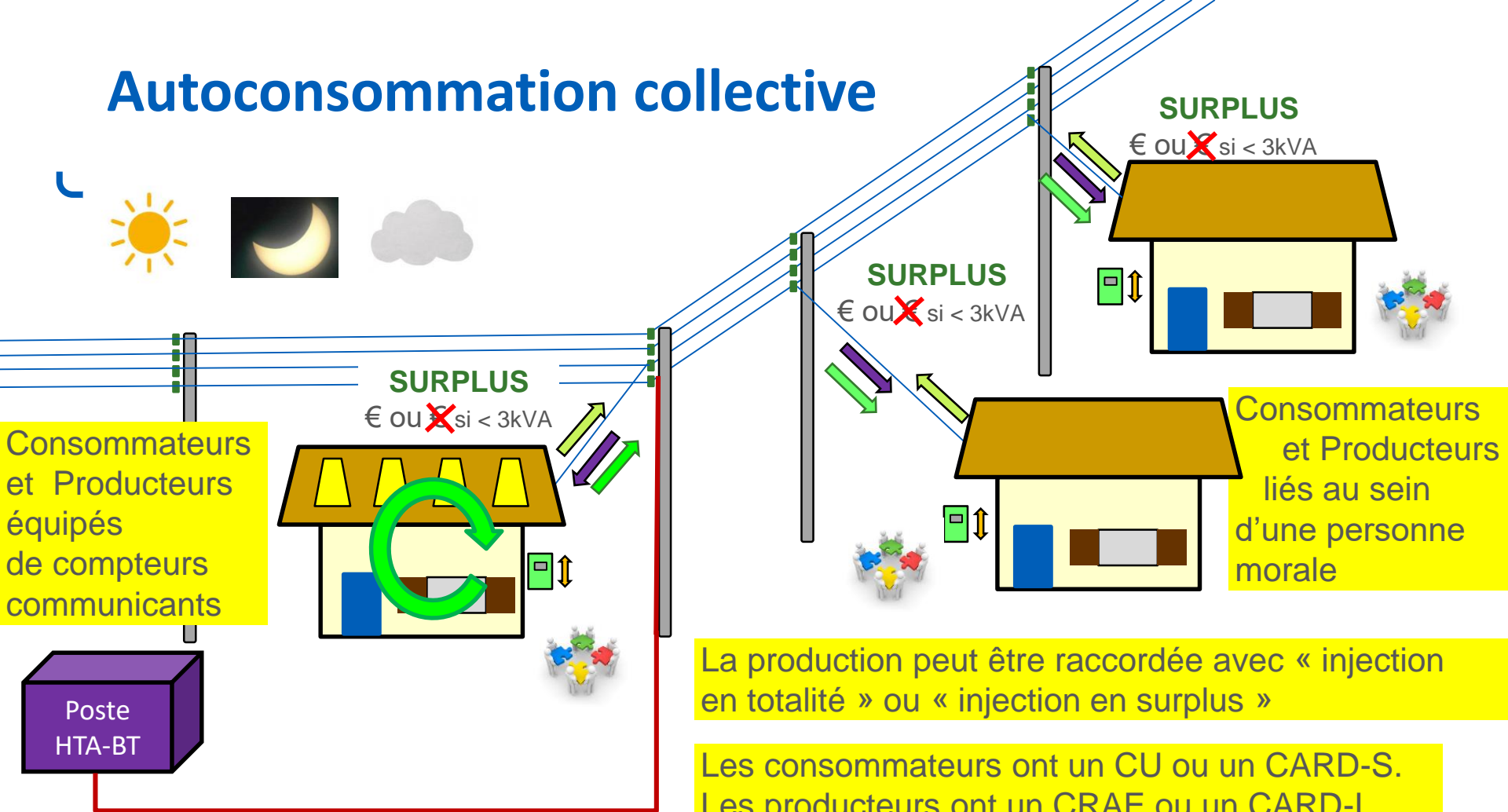
Linky



Pour l'**autoconsommation individuelle**, pas de grands changements si ce n'est :

- la dématérialisation des procédures d'autoconsommation totale permettent une **auto-mise en service en 15 jours**
- grâce au compteur Linky, que l'autoconsommation soit totale ou partielle, pas besoin d'un second compteur et donc une **économie d'environ 600 € sur le coût de raccordement**

Autoconsommation collective



Consommateurs et Producteurs équipés de compteurs communicants

Poste HTA-BT

Consommateurs et Producteurs en aval du même poste HTA/BT

La production peut être raccordée avec « injection en totalité » ou « injection en surplus »

Les consommateurs ont un CU ou un CARD-S. Les producteurs ont un CRAE ou un CARD-I avec accord de rattachement spécifique

Les consommateurs et producteurs ont donné leur consentement pour la collecte de la courbe de charge

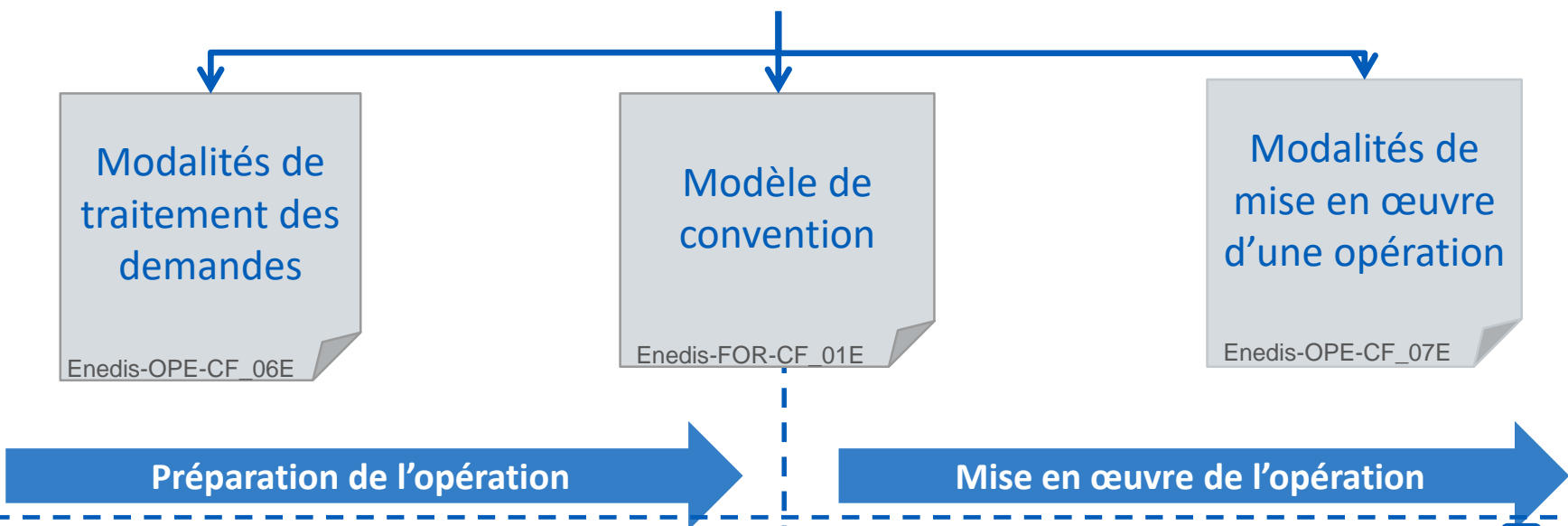
La personne morale signe avec Enedis une convention d'autoconsommation collective

Dispositif transitoire proposé par Enedis

Enedis propose un dispositif transitoire

- ❑ Permet de répondre aux sollicitations de porteurs de projet qui souhaitent démarrer des opérations à partir du 2nd semestre 2017
- ❑ Permet d'appréhender **ENSEMBLE** ces nouvelles dispositions et identifier la cible (notamment en terme d'évolutions du cadre contractuel et des SI)
- ❑ Permet de recueillir un avis des « *personnes morales organisatrices* », acteurs sur le sujet de l'autoconsommation collective

Modalités accessibles sur le site enedis.fr



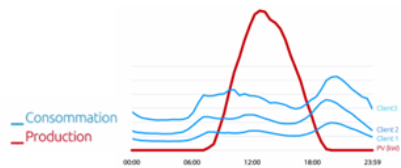
La proposition de valeur d'Enedis



Autoconsommation collective

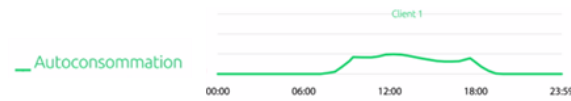
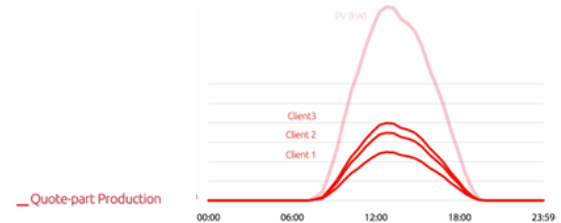


1 Enedis relève

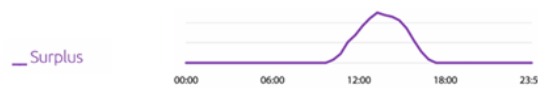


2 Enedis calcule

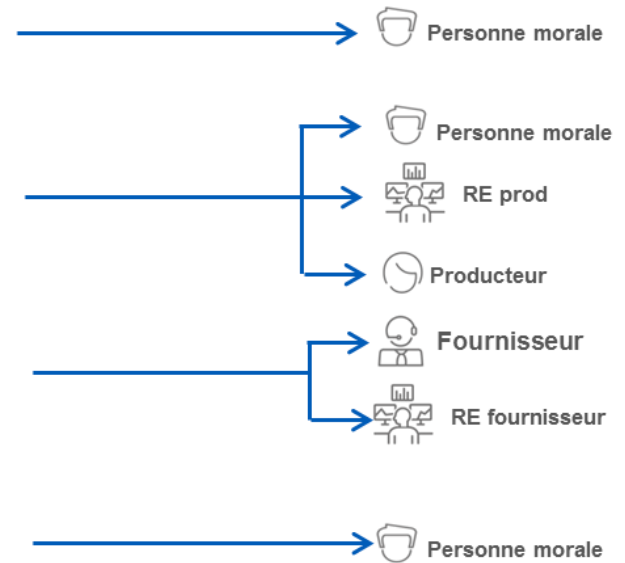
pour chaque consommateur



pour l'opération



3 Enedis publie



La solution développée par Enedis permet au consommateur de :

- Se voir affecté à chaque instant sa **quote-part de production locale**
- **Etre alimenté en électricité**, même en absence de production
- **Valoriser le surplus** de production non consommée
- Profiter d'une **alimentation en électricité de qualité**, stable en tension et fréquence
- Disposer de **données fiables, sûres, certifiées**
- Garder la **liberté de choisir son fournisseur** d'électricité de complément

La préparation d'une opération



1 point d'entrée pour l'accueil des demandes selon localisation du projet
(liste des adresses mails disponible sur site enedis.fr)



Les différentes étapes et actions décrites dans la note « *Modalités transitoire de traitement des demandes d'autoconsommation collective* »

Organisé en 3 cas « type »

- Consommateurs et production(s) existants
- Consommateurs existants, production(s) à installer
- Consommateurs non existants et production(s) à installer

Macro-étapes		
Vérification des pré-requis	Mise en œuvre des pré-requis	Signature de la convention
<ul style="list-style-type: none">▪ Rattachement poste HTA/BT▪ Compteurs communicants▪ Points de livraison actifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Pose de compteurs communicants▪ Mise en service des points de livraison▪ Recueil du consentement▪ Création personne morale▪ Raccordements...	<ul style="list-style-type: none">▪ Participants▪ Coefficients de répartition...

Les modalités opératoires

Mise en œuvre de l'opération

chaque
mois



Calcul (à chaque pas de temps de la courbe de charge)

pour chaque consommateur

- part de production
- part d'électricité autoconsommée
- part de complément

pour le(s) producteur(s)

- part d'électricité autoproduite
- part d'autoconsommation correspondante
- Surplus réparti

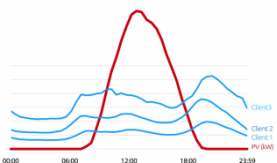
pour l'opération

- Consommation globale
- Production globale
- Surplus global

Publication à

- Personne morale
- Producteur
- Fournisseur(s)
- Responsable (s) d'Equilibre

Coefficients si
dynamiques



Ponctuellement



Modification du périmètre

- Entrée de participant
- Sortie de participant

Modification des paramètres

- du type : statique à dynamique ou vice versa
- des valeurs pour les statiques



MERCI POUR VOTRE ATTENTION
DES QUESTIONS ?

Quelques réponses aux questions les plus fréquentes

1. Déploiement anticipé des compteurs Linky : payant ?
Non. Mais signature d'un engagement par les participants à la future opération d'autoconsommation collective
2. Existe-t-il une puissance totale (un ou plusieurs producteurs) maximale de production ?
Celle du transformateur du Poste HTA-BT auquel les participants sont raccordés en BT (uniquement) (attention à la limite de 100 kVA pour pouvoir bénéficier du TURPE spécifique à une opération d'autoconsommation collective)
3. Quelles différence entre les coefficients de répartition statique et les coefficients de répartition dynamique ?

*Répartition statique : 1 seule valeur par consommateur valable sur une période a minima de 3 mois (valeur modifiable avec un délai de prévenance de 3 mois)
=> Exemple : un consommateur a droit à 10% de la production*

*Répartition dynamique : 1 valeur de coefficient par pas de 30 mn.
transmis chaque mois pour le mois précédent à J+4 au plus tard de la date de facturation (sinon utilisation de coefficients par défaut tel que précisé dans la convention)*

Quelques réponses aux questions les plus fréquentes

4. Quel intérêt de passer par le RPDE si l'on peut créer un micro-grid en réseau fermé* ?
- *préserver le modèle de **péréquation tarifaire** et donc la **solidarité entre les citoyens** (zones denses, zones moins denses)*
 - ***compteurs certifiés et dernière génération** (Linky) pour payer leurs factures en fonction de leur courbe de consommation individuelle (et/ou de production) et de toute l'infrastructure technologique Linky développée dans le cadre de la généralisation du nouveau compteur (sécurisation du SI, fiabilité des données, interface client...)*
 - ***dépannage 24/24, 7/7***
 - *garantie de la **qualité de l'alimentation électrique** (stabilité en tension et fréquence)*
 - *éviter de devoir réaliser un **renforcement éventuel du réseau si les besoins d'électricité augmentent***
 - *entretien et renouvellement du réseau et des accessoires*
 - *standardisation des matériels*

* un réseau fermé de distribution n'est pas autorisé pour les particuliers

Quelques réponses aux questions les plus fréquentes

5. Quel est l'intérêt d'un producteur de céder gratuitement son surplus de production s'il peut le revendre ?
- *raccordement moins cher*
 - *pas de Contrat de Raccordement d'Accès et d'Exploitation*



Contact

Pierre-François MANGEON

T : +33 (0)4 73 40 05 82

M : +33 (0)6 80 36 54 57

pierre-francois.mangeon@enedis.fr

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



[enedis.official](https://www.facebook.com/enedis.official)



[@enedis](https://twitter.com/enedis)



[enedis.official](https://www.youtube.com/enedis.official)

Enedis - Tour Enedis, 34 place des Corolles - 92079 Paris La Défense - enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442